

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2009

Présent-e-s

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Patrick Hess (DIP-SG), Jean-Luc Boesiger (DGEP),
Bernard Riedweg (DGEP), Gilles Chamoux (SLJ), Nadia Keckeis (SCC-DIP)

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP), Sandrine Comment
(GAPP),

Nathalie Studli (SPG), Sabrina Duhoux (SPG), Julien Fiorina (SPG),

Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève),

Didier Bellardant (GIAP),

Bernard Matthey (ARA),

Claude Dupanloup (FASe), Nadia Mayor (FASe),

Nicolas Wirth (CMG),

Lucia de Pinto (APFEGM),

Michael Kleiner (DCTI sport), Elena Santiago (AGS), Sybille Bonvin (AGS)

SRED : Daniela Di Mare (SRED), Muriel Pecorini (SRED), Alexandre Jaunin (SRED)

Excusé-e-s:

Mesdames et Messieurs

Silvia del Bianco (IJD) et Claude Howald (GIAP),
Manuel Schüle (DGCO), Peter Minten (CPM)

* * *

F. Wittwer remercie les personnes présentes de participer à cette deuxième réunion de la commission HHS. Il excuse les absences annoncées de Mme Howald ainsi que de MM. Schüle et Minten et souhaite la bienvenue à trois membres qui n'ont pas participé à la dernière séance: Mme Isabelle Widmer pour la Ville de Genève, Mme Lucia De Pinto pour l'APFEGM, M. Julien Fiorina, représentant la SPG et enfin M. Gilles Chamoux, directeur du service des loisirs et de la jeunesse.

F. Wittwer indique avoir prévenu les membres de la commission qu'il devrait quitter

la séance vers 18 heures, en raison d'autres impératifs "protocoles". Il passera alors le témoin de la présidence à **P. Hess**.

Une modification a été proposée s'agissant de l'ordre du jour: le GAPP ayant tenu, le 22 juin 2009, une conférence de presse sur les résultats du sondage qu'il a conduit auprès des parents d'élèves en mars/avril 2009, il est apparu important de permettre à ses représentantes au sein de la commission HHS de les présenter ce jour et de conduire une discussion.

F. Wittwer suggère en outre d'intervertir les points 3 et 4 et de donner en premier lieu la parole au SRED pour présenter un approfondissement des résultats de l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves du degré primaire en décembre 2009, plus particulièrement concernant la manière dont les familles s'organisent pour aménager le temps de prise en charge extrafamiliale et des activités extrascolaires des enfants. Le point consacré au PER et aux travaux romands sur la dotation horaire est donc quant à lui reporté à la séance du 8 septembre 2008.

1. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2009

F. Wittwer signale une erreur à la 2^{ème} phrase du 1^{er} point: "... dont le cadre institutionnel et politique a été *présenté* ...".

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal du 2 juin 2009 est adopté par les membres de la commission avec remerciements à son auteur.

2. Informations

F. Wittwer indique que, suite à la présentation de la 2^{ème} phase de l'enquête du SRED, le 2 juin dernier, il s'est révélé nécessaire d'intensifier les contacts, de manière à ajuster aussi bien que possible cette étape.

D. Di Mare ajoute qu'un certain nombre de courriels ont, depuis la dernière séance de la commission HHS, été échangés avec les représentants du sport; une séance a été organisée le 8 juin pour aboutir à un accord sur la liste des destinataires du questionnaire ainsi que sur la communication à adresser aux associations faïtières. Pour ce qui est de la culture, un certain nombre de questions restent ouvertes, qui dépassent le cadre strict du mandat attribué.

M. Kleiner confirme les propos de D. Di Mare, jugeant lui aussi que les choses sont sur la bonne voie, pour les relations avec les milieux sportifs grâce à la réaction rapide et adéquate des collaborateurs du SRED..

S'agissant du calendrier, **F. Wittwer** rappelle que la question de l'horaire a été résolue, les séances étant désormais fixées de 17 à 19 heures. Une date qui ne convenait pas a été remplacée. Quatre dates sont désormais proposées: les mardis 8 et 29 septembre, 6 et 27 octobre. A noter que les séances des 29 septembre et 6 octobre donneront lieu, du fait de leur proximité, à un seul procès-verbal.

Une proposition interviendra par ailleurs en début d'année scolaire, pour une journée, en novembre, réservée à l'examen des différents scénarios, dès lors que la commission aura pris connaissance de l'ensemble des informations et disposera de retours concernant l'enquête du SRED. s'agira aussi de prendre connaissance des analyses et perspectives dans les domaines de prestations du GIAP, de la FASE et des écoles de musique afin de les intégrer.

Du temps sera en outre consacré au rythme scolaire des enfants, avec la venue de spécialistes de la question, qui seront associés aux travaux de la commission et invités à s'exprimer lors d'une conférence-débat ouverte à un large public.

F. Wittwer retient provisoirement la date du 29 septembre pour une présentation par des spécialistes de la recherche sur les rythmes de vie et les rythmes scolaires des enfants d'éléments de recommandations sur la manière d'organiser au mieux les jours et semaines d'activités.

Le calendrier des séances avec les thèmes retenus se présente donc comme suit, étant entendu que le SRED rend compte à chaque séance des développements de son enquête:

8 septembre : PER et dotation horaire sur le plan intercantonal

29 septembre : Rythmes de vie et rythmes scolaires - aspects et recommandations

6 octobre : Activités parascolaires - GIAP et FAS'e

27 octobre : Les activités culturelles et sportives. L'enseignement musical de base

Une journée d'études à fixer en novembre.

3. Enquête du SRED auprès des parents: prise en charge extrafamiliale et activités extrascolaires des enfants

M. Pecorini et A. Jaunin présentent les résultats de l'enquête (voir présentation ppt en annexe).

S. Bonvin souhaite savoir si le critère géographique a été inclus dans le choix des personnes interrogées.

A. Jaunin répond que les sondés ont été tirés au sort de manière aléatoire à partir de la base de données scolaires (enregistrement de l'ensemble des élèves du canton - BDS). Une vérification de la représentativité de l'échantillon a été effectuée en prenant en compte certaines variables (âge des enfants, nationalité, travail de la mère, etc.) ainsi que la répartition selon le domicile entre Genève-Ville et les communes genevoises de plus ou de moins de 10'000 habitants.

M. Pecorini précise que le parascolaire du matin n'est pas généralisé sur tout le canton. Huit lieux seulement offrent un accueil gratuit le matin, sous la condition que les parents travaillent. Le parascolaire (midi et soir) couvre par ailleurs l'ensemble du canton, à l'exception de 4 communes. Les enfants de 4^{ème} à 6^{ème} primaire peuvent depuis 2007 fréquenter sans dérogation le parascolaire le soir.

Les centres aérés du mercredi offerts par les centres de loisirs sont considérés, dans l'enquête, comme une prise en charge extrafamiliale (de type collectif).

Pour ce qui est des préférences en matière d'horaires scolaires en vue de l'augmentation du temps d'enseignement (page 6), le SRED a choisi de présenter les scénarios en deux temps: en demandant en premier lieu aux parents de choisir entre un allongement de la journée d'école (sur 4 jours, mercredi restant un jour de congé) ou l'introduction du mercredi matin (semaine

de 4 jours et demi); en les invitant ensuite à se prononcer sur l'horaire continu (5 jours par semaine, de 8h à 14h30, repas pris à l'école, accueil parascolaire facultatif jusqu'à 18h) comparativement à leur premier choix.

Le graphique de la page 11 indique que la prise en charge extrafamiliale systématique est plus importante à midi; quasiment aucun enfant n'est pris en charge par des personnes autres que les parents, chaque jour matin, midi et soir, et le mercredi.

Les difficultés avec l'horaire scolaire actuel (page 13) sont surtout mises en avant par des parents déjà impliqués dans le système d'organisation de prise en charge extrafamiliale.

A noter qu'une partie des mères inactives utilisent elles aussi des prises en charge extrafamiliales (midi ou fin d'après-midi après l'école ou encore mercredi).

Les insatisfactions à l'égard de l'accueil parascolaire (restaurant scolaire et accueil du soir) (page 23) sont évoquées par 5% des familles.

Après avoir remercié les représentants du SRED pour leur présentation, **F. Wittwer** souligne qu'il sera pour la suite intéressant de bien comprendre toutes ces indications chiffrées, de les mettre en relation avec le sondage effectué par le GAPP et de déterminer si ces chiffres correspondent aux prises de données réalisées dans les domaines de prise en charge des enfants (para et périscolaire).

A. Jaunin confirme que l'on retombe, dans l'enquête, sur les mêmes proportions d'enfants fréquentant l'accueil parascolaire, que ce soit le matin, à midi ou le soir (données du GIAP).

F. Wittwer suggère de laisser la place aux questions, avant de passer à la présentation du GAPP. Il tient encore à préciser que l'enquête du SRED respecte tous les critères de rigueur scientifique et qu'elle offre donc une fiabilité incontestable du point de vue des données récoltées. Il retient dans l'immédiat la nécessité de tenir compte de l'âge des enfants lorsque l'on traite de la façon dont ceux-ci s'occupent durant la journée, avec des distinctions à faire à ce niveau.

E. Santiago demande si les enquêteurs du SRED ont posé aux parents la question de savoir s'ils allaient ou non maintenir les activités extrascolaires selon le nouvel aménagement de l'horaire scolaire choisi. Ces activités extrascolaires correspondent-elles en d'autres termes à du gardiennage ou répondent-elles à un vrai besoin éducatif?

A. Jaunin répond que les parents n'ont pas été interrogés à ce propos. Le souhait de maintenir des activités extrascolaires est néanmoins l'une des raisons évoquées pour le choix ou non d'un modèle d'horaire scolaire.

Pour répondre à **M. Kleiner** qui souhaite savoir si l'on peut déduire du schéma de la page 15 que 75% des enfants ont au moins une activité sportive, **A. Jaunin** indique que 75% des enfants ont une activité extrascolaire, dont 75% pratiquent une activité sportive.

M. Kleiner s'étonne que les chiffres fassent, selon les schémas, apparaître des pourcentages différents s'agissant de la disponibilité du père et/ou de la mère durant la journée du mercredi.

M. Pecorini répond que la population ciblée par les différents tableaux n'est pas la même. Tout est question d'intensité: la disponibilité du père ou de la mère peut

en effet varier d'un mercredi à l'autre. Les pourcentages ne sont pas cumulatifs.

Pour revenir aux 84% des ménages avec au moins un des parents disponible le mercredi (page 5), **M. Kleiner** souhaite savoir si l'on a demandé à ces parents si cette disponibilité résultait d'un choix ou d'une obligation.

La question n'a pas été posée, répond **M. Pecorini**.

D. Di Mare précise à ce propos que, du fait d'un budget extrêmement serré, des choix drastiques ont dû être consentis. Le SRED a ainsi dû se résoudre à réduire d'un tiers le nombre de questions prévues.

M. Pecorini ajoute que dans ce genre d'enquête un temps est en général consacré pour tester le questionnaire et en vérifier la pertinence auprès d'acteurs concernés. Tout cela a ici été réduit au strict minimum. Une augmentation du temps d'interview aurait permis de poser des questions plus spécifiques, notamment sur l'usage des centres de loisirs.

P. Hess souligne qu'il serait peut-être opportun d'apporter un certain nombre de précisions par rapport à ces chiffres, pour ainsi éviter toute mauvaise interprétation, source de confusion.

M. Pecorini relève qu'il est difficile de présenter des éléments complexes de manière synthétique.

B. Riedweg note que le fait que les activités extrascolaires soient plus souvent suivies durant la semaine d'école (cf. page 16) est en contradiction avec la volonté exprimée par les parents de conserver le mercredi libre. Il serait par ailleurs intéressant d'avoir une corrélation avec l'offre d'activités extrascolaires, peut-être plus importante en fin de journée que les mercredis.

Pour répondre à **S. Bonvin** qui souhaite savoir si le sport est inclus dans les activités extrascolaires institutionnelles (page 24), **M. Pecorini** indique que c'est effectivement le cas. L'idée est de regrouper sous cet intitulé toutes les activités régulières sur inscription (sport, musique, culture), à l'exclusion du GIAP et de la FASe.

B. Matthey constate que ces activités incluent parfois le GIAP et parfois pas. Il serait en ce sens utile de préciser la distinction entre activités extrafamiliales et extrascolaires.

M. Pecorini précise les définitions adoptées dans le cadre de cette enquête : **les prises en charge extrafamiliales** comprennent toutes les solutions dites individuelles (parenté, voisins, famille d'accueil, etc.) et collectives (accueil parascolaire, centre aéré), alors que **les activités extrascolaires** incluent les cours et activités suivis, sur inscription, par les enfants en dehors de l'école (en fin d'après-midi après l'école ou après l'accueil parascolaire, et le mercredi).

S. Capeder relève que les horaires scolaires collent souvent mal aux horaires professionnels; c'est la raison pour laquelle les cours sont préférés en fin de journée, pour ainsi couvrir une plage horaire difficile à gérer par les parents.

Il faut se rendre compte, note **G. Chamoux**, qu'il est particulièrement difficile, en ce qui concerne l'offre sportive, de trouver l'encadrement nécessaire le mercredi matin, les animateurs ou entraîneurs étant la plupart du temps retenus à ce

moment-là par leurs activités professionnelles.

Tout dépend, rétorque **S. Bonvin**, du sport choisi. En tennis par exemple, les profs sont des professionnels et il est de ce fait plus aisé de trouver un cours le mercredi.

P. Hess estime important de répertorier ces éléments, distincts selon les domaines d'activité, les familles, le milieu socioculturel, etc. Cela permettra d'affiner l'analyse de l'enquête réalisée par le SRED.

4. Présentation des résultats du sondage du GAPP

Le compte rendu de la conférence de presse est distribué en séance.

S. Capeder indique en préambule que le sondage effectué par le GAPP n'a pas la même validité scientifique que l'enquête réalisée par le SRED; tous deux arrivent toutefois aux mêmes résultats.

Elle relève ensuite un certain nombre de points intéressants:

- 16'500 questionnaires ont été distribués, pour un taux de réponse extrêmement significatif de 52% (8'529 réponses); dans certaines écoles, le taux de retour a même atteint plus de 70%, ce qui indique tout l'intérêt que revêt cette question de l'horaire scolaire pour les parents. Tous les résultats obtenus, que ce soit de quartiers plus ou moins défavorisés ou encore de la ville ou de la campagne, vont dans le même sens.
- Les parents n'ont pas exprimé d'intérêt pour une diminution de la durée des vacances: 67% y sont opposés.
- Un élément qui revient souvent est l'inquiétude ressentie par les parents par rapport à la fatigue de leur enfant.
- A noter que le questionnaire a été distribué alors que les parents n'étaient pas encore au courant de la décision du chef du département d'augmenter la dotation horaire. Beaucoup ont donc pensé que l'horaire actuel faisait partie des choix.
- Les parents, soucieux de la capacité de l'école à organiser la journée, expriment peu d'intérêt pour l'horaire continu (refus de 68%).
- Plus d'un parent sur deux (57%) est opposé au mercredi matin: le mercredi doit rester le jour des activités (sportives, culturelles et religieuses) et un jour de repos pour l'enfant.
- L'allongement de la semaine de quatre jours est le scénario privilégié par 44% des parents. Il s'harmoniserait davantage avec les horaires professionnels, laissant du temps de repos et en compagnie des parents le mercredi.
- Bon nombre de parents se questionnent sur la nécessité d'augmenter la période d'enseignement, alors même que certaines périodes scolaires (avant Noël, l'été, etc.) ne sont pas suffisamment exploitées.
- Beaucoup craignent une augmentation de l'horaire des petits, déjà très fatigués. Quel que soit le scénario envisagé, des craintes importantes sont exprimées par rapport à la fatigue des enfants.
- Beaucoup craignent également que le changement d'horaire n'ait pour conséquence de faire disparaître le temps pour les activités extrascolaires (fin de journée / mercredi).
- Les familles qui ont déjà eu beaucoup de difficultés à s'organiser et à jongler pour trouver un équilibre précieux entre horaires scolaire et professionnel sont très inquiets à l'idée de devoir revoir "une pièce du puzzle". Le manque de coordination entre l'école, le parascolaire, les maisons de quartier, les

clubs sportifs, les activités culturelles et leurs horaires de travail suscite beaucoup de souci. Ils constatent que l'offre d'activités est foisonnante à certains moments, trop réduite à d'autres.

- Beaucoup de parents ne comprennent pas l'utilité d'un changement de dotation horaire.
- S'agissant des mesures efficaces visant à améliorer les résultats des élèves (objet de la 2^{ème} partie du questionnaire), les parents jugent nettement plus efficace d'augmenter les mesures de soutien aux élèves en difficulté ou de diminuer le nombre d'élèves par classe plutôt que d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement. Ils demandent de réfléchir à l'enseignement en termes qualitatif plutôt que quantitatif.
- Les parents souhaitent que l'enfant avec ses besoins soit mis au centre du débat et que la solution mise en place leur permette de s'organiser.
- Ils attendent que l'on s'assure, en cas de changement de dotation horaire, de l'adéquation entre l'offre de prestations para et périscolaires et l'horaire scolaire.

L. De Pinto se fait l'écho de la crainte exprimée par les trois écoles de musique de la Fédération qui soulignent qu'un allongement de l'horaire sur les quatre jours aurait des conséquences importantes dans la mesure où il paraît difficile de continuer à donner des cours de solfège ou de musique à des enfants quittant l'école à 17 heures. Il paraît par ailleurs impensable d'imaginer programmer tous les cours le mercredi. L'expérience d'horaire continu vécue à l'école des Eaux-Vives montre quant à elle que les enfants arrivent plus frais et reposés aux cours extrascolaires.

P. Hess précise que chacun pourra faire ce type d'analyse au moment de l'étude des différents scénarii, de manière à intégrer tous les éléments nécessaires dans la synthèse.

S. Capeder relève qu'il est aussi possible d'augmenter l'horaire en raccourcissant la pause de midi. La solution ne porte pas seulement sur la fin de journée.

B. Matthey se demande si les parents ont été suffisamment informés, s'ils ont le recul suffisant pour pouvoir se prononcer sur ce genre de questions. Des expériences passées d'études surveillées entre 11 heures et 12 heures ont montré que c'était là un temps peu efficace pour certains enfants. Des études doivent être réalisées pour savoir si l'on va à l'encontre des réalités biologiques.

S. Capeder insiste sur le fait que les parents sont avant tout soucieux du bien être de leurs enfants, sans avoir pour autant le même avis sur les différentes options. Le GAPP a précisément demandé à ce propos que des experts du rythme de l'enfant soient auditionnés par la commission.

P. Hess confirme que ce moment, notamment sollicité par le GAPP, pour entendre un certain nombre de spécialistes de la question des rythmes de l'enfant est prévu pour la fin septembre.

Le questionnaire fait état, note **A. Thorel Ruegsegger**, de ce que les parents savaient lorsque les questions ont été posées.

La réflexion doit aussi porter sur l'organisation de la journée à l'école (à quel moment prévoir le cours de gym ou celui de couture?).

J. Fiorina souligne que cette commission n'est pas le lieu où discuter de

l'aménagement de la grille horaire.

P. Hess ajoute que la répartition des contenus d'enseignement fait l'objet de travaux mis en place dans le cadre de l'aménagement du plan d'études romand et qu'elle n'entre pas dans le cadre du mandat de cette commission.

J.-L. Boesiger relève que la présentation du SRED a suscité des interrogations sur les notions de prise en charge et de période d'activité. Quel est l'objectif de l'activité institutionnelle? Doit-elle contribuer au développement de l'enfant ou doit-elle plutôt être liée à une idée de prise en charge?

Mme Pecorini précise que l'enquête n'avait pas pour objectif d'apporter des réponses par rapport à la qualité des activités et aux motifs des parents.

J.-L. Boesiger craint que l'on ne débouche au final sur des journées de l'élève totalement productives, au sens productiviste du terme, où l'enfant est tout le temps en activité, constamment cadré.

S. Bonvin juge que la question de l'aménagement de la journée scolaire concerne tout le monde. Ajouter une heure sur la journée de l'élève a un impact important. Le fait que l'enfant ait son cours de gym en dernière heure aura des incidences non négligeables sur les activités sportives suivies après l'école.

S. Bonvin ajoute que beaucoup de parents privilégient les activités le mercredi car ils peuvent ainsi aller voir leurs enfants.

Cl. Dupanloup accueille très favorablement ces perspectives visant à creuser toutes ces questions liées au rythme et à l'équilibre de l'enfant. La proposition de F. Wittwer de recevoir des spécialistes de la question a beaucoup de sens, ce d'autant plus qu'il existe une réelle nécessité d'informer sur la question.

Cl. Dupanloup tient par ailleurs à remercier le GAPP pour avoir effectué ce sondage qui met en évidence des éléments importants, notamment le souci d'une meilleure coordination entre les uns et les autres. Il souhaite dans ce sens s'adresser au SRED pour l'inviter à compléter toutes ces questions relatives à la qualité et au type de prise en charge.

Il se réjouit enfin de l'opportunité offerte par le changement de dotation horaire pour se poser les questions importantes et sur lesquelles on ne serait sinon peut-être jamais revenu.

B. Riedweg rappelle que les horaires des écoliers sont préparés de manière aussi harmonieuse que possible, avec un certain nombre d'impératifs à prendre en compte. Il cite l'exemple des cours de gym, qui, en raison des installations qu'ils requièrent, doivent être répartis sur la journée et la semaine.

Il constate que l'on retrouve dans les deux enquêtes présentées aujourd'hui la distinction à faire en fonction de l'âge des élèves. Ce point doit être revu avec M. Emery lors de la présentation des différents horaires cantonaux.

Il relève enfin que le pourcentage d'enfants pris en charge systématiquement à midi et le soir n'est peut-être pas très élevé mais qu'il correspond tout de même à plus de 3'500 élèves qui vivent aujourd'hui quotidiennement des horaires continus, ce qui n'est pas négligeable.

B. Matthey confirme que certaines réalités pratiques (1 salle de gym pour 12 classes) doivent être intégrées dans l'aménagement des horaires.

S. Capeder note qu'il est souvent d'usage de croire que les parents sont forcément moins experts que les professionnels concernant les besoins de leurs

enfants. S'agissant de la dotation horaire, il est important de savoir que les parents réagissent aux propos et informations relatés dans la presse. Les parents réfléchissent, observent; ils sont réactifs. Quand on leur parle d'augmenter la dotation horaire, ils relèvent qu'il y a dans l'année des moments où les enfants ne travaillent pas. L'on entend beaucoup parler de déresponsabilisation des parents alors que l'on voit en réalité une prise en charge importante des parents. Le GAPP a envie de se battre pour que les parents puissent continuer à passer du temps avec leurs enfants.

N. Studli souligne que la SPG souhaiterait développer des partenariats avec les parents. Elle comprend que les parents puissent vouloir qu'on leur explique mieux l'aménagement scolaire. De nombreux enseignants sont eux aussi parents, et donc également touchés et concernés par le débat.

5. Divers - communications

J.-L. Boesiger dit avoir assisté la semaine dernière à un colloque à Lausanne sur l'horaire scolaire et son évolution. Olivier Maulini, professeur à la FAPSE, a mis en perspective un certain nombre d'éléments historiques intéressants. Il pourrait être utile de bénéficier aussi de ce type de mise en perspective au sein de cette commission, pour avoir un peu de recul et, le cas échéant, trouver du temps pour s'interroger sur la finalité des temps d'apprentissage.

M. Kleiner revient sur sa remarque de la dernière séance et propose de s'intéresser aux autres cantons qui ont mis en œuvre des changements de dotation horaire.

L. De Pinto transmet une requête du Président de l'APFEGM, M. G. Desmeules, qui demande qu'un délégué de l'Association des parents d'élèves des écoles de musique (ASPEM) soit invité à assister aux séances de cette commission, tout comme c'est d'ailleurs le cas pour la commission de réforme de l'enseignement musical de base (CEMB).

P. Hess rappelle avant de conclure la séance que les échanges d'informations qui ont lieu au sein de la commission peuvent être relayés dans les cercles respectifs de chacun. Les communications publiques doivent quant à elles faire l'objet d'un accord préalable de la commission.

La séance est levée à 18h45

La prochaine réunion de la commission HHS

aura lieu

le mardi 8 septembre 2009
de 17h00 à 19h00

Département de l'instruction publique, Salle 2